



AGNICO EAGLE

145, rue King Est, bureau 400, Toronto, ON M5C 2Y7 Tél. : 416 947-1212

TSX: AEM

NYSE: AEM

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

agnicoeagle.com

Symbole boursier :

AEM (NYSE et TSX)

Pour tout complément d'information :

**Relations avec les investisseurs
416 947-1212**

AGNICO EAGLE ANNONCE UN INVESTISSEMENT SUPPLÉMENTAIRE DANS OSISKO METALS INCORPORATED

Toronto (16 décembre 2025) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE : AEM, TSX : AEM) (« Agnico Eagle ») a annoncé aujourd’hui son acquisition de 26 000 000 actions ordinaires (les « actions ordinaires ») d’Osisko Metals Incorporated (« Osisko ») dans le cadre d’un placement privé sans intermédiaire au prix de 0,48 \$ CA par action ordinaire pour une contrepartie totale de 12 480 000 \$ CA (le « placement privé »).

Agnico Eagle a acquis les actions ordinaires dans le cadre de sa stratégie d’acquisition de positions stratégiques dans des occasions prometteuses à fort potentiel géologique. Agnico Eagle continue de mettre l’accent sur son portefeuille de projets de croissance interne de grande qualité et complète son portefeuille de projets conformément à ses pratiques à l’égard de placements en actions stratégiques dans des projets à fort potentiel géologique.

Avant le placement privé, Agnico Eagle détenait 41 210 000 actions ordinaires et 20 605 000 bons de souscription d’actions ordinaires d’Osisko (les « bons de souscription »), ce qui représente environ 6,71 % des actions ordinaires émises et en circulation avant dilution et environ 9,73 % des actions ordinaires émises et en circulation après dilution partielle (en supposant l’exercice des bons de souscription). À la suite du placement privé, Agnico Eagle détient 67 210 000 actions ordinaires et 20 605 000 bons de souscription, ce qui représente environ 9,85 % des actions ordinaires avant dilution et environ 12,49 % des actions ordinaires après dilution partielle (en supposant l’exercice des bons de souscription), dans chaque cas après l’entrée en vigueur de toutes les autres émissions de titres effectuées par Osisko parallèlement au placement privé.

Dans le cadre de son investissement initial dans Osisko, Agnico Eagle et Osisko ont conclu un accord sur les droits des investisseurs. À la clôture du placement privé, Agnico Eagle et Osisko ont conclu une entente modifiée et reformulée sur les droits des investisseurs, en vertu de laquelle Agnico Eagle a droit à certains droits (sous réserve du maintien ou de l’atteinte, le cas échéant, de certains seuils de participation), notamment : (a) le droit de participer à des opérations de financement par actions et d’augmenter ses avoirs en action concernant l’émission de titres de participation dilutifs, afin de maintenir certains seuils de participation dans Osisko; (b) le droit (qu’Agnico Eagle n’a pas l’intention d’exercer à l’heure actuelle) de nommer une ou deux personnes au conseil d’administration d’Osisko sous réserve de l’atteinte de certains seuils de participation et en fonction de la taille du conseil d’administration d’Osisko.

Selon les conditions du marché, les priorités stratégiques et d’autres facteurs, Agnico Eagle peut, le cas échéant, acquérir des actions ordinaires additionnelles ou d’autres titres d’Osisko, ou

encore disposer d'une partie ou de la totalité des actions ordinaires ou des autres titres d'Osisko qu'elle détient à ce moment-là.

Une déclaration selon le système d'alerte sera déposée par Agnico Eagle conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Pour obtenir un exemplaire de la déclaration selon le système d'alerte, veuillez communiquer avec :

Mines Agnico Eagle Limitée
a/s Relations avec les investisseurs
145, rue King Est, bureau 400
Toronto (Ontario) M5C 2Y7
Téléphone : 416 947-1212
Courriel : investor.relations@agnicoeagle.com

Le siège social d'Agnico Eagle est situé au 145, rue King Est, bureau 400, Toronto (Ontario), M5C 2Y7. Le siège social d'Osisko est situé au 155, avenue University, bureau 1440, Toronto (Ontario), M5H 3B7.

À propos d'Agnico Eagle

Établie et dirigée au Canada, Agnico Eagle est la plus grande société minière du Canada et le deuxième producteur d'or au monde. Elle produit des métaux précieux à partir de ses activités au Canada, en Australie, en Finlande et au Mexique et dispose d'un pipeline de projets d'exploration et de mise en valeur de haute qualité. Agnico Eagle est un partenaire de choix au sein de l'industrie minière, reconnu mondialement pour ses pratiques de développement durable de premier plan. Fondée en 1957, la société a toujours créé de la valeur pour ses actionnaires, déclarant un dividende en espèces chaque année depuis 1983.

Énoncés prospectifs

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été rédigés en date du 16 décembre 2025. Certains des énoncés du présent communiqué, désignés ci-après « énoncés prospectifs », sont des énoncés prospectifs au sens attribué au terme « forward-looking statements » dans la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales régissant la vente des valeurs mobilières au Canada. Ces énoncés se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « pourrait », « fera » ou d'expressions similaires.

Les énoncés prospectifs compris dans le présent communiqué incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs à l'acquisition ou à la cession par Agnico Eagle de titres d'Osisko à l'avenir.

Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, tout en étant considérés comme raisonnables par Agnico Eagle à la date à laquelle ils sont formulés, sont assujettis de façon inhérente à d'importants impondérables et incertitudes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient entraîner une différence importante entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui ne sont pertinents qu'à la date de leur publication. À moins que la loi ne l'exige, Agnico Eagle n'entend pas mettre à jour ces énoncés prospectifs et n'assume aucune obligation à cet égard.